

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département du Val d'Oise  
Arrondissement de Sarcelles  
Canton de Deuil-La Barre



**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2023  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Étaient présents :**

Patrick FLOQUET, Maire,

François ROSE, Karine FARGES, Jean-Pierre YETNA, Marie-Noëlle FLOTTERER, Bakhta MAÏCHE, Jean-Luc LEROY, Elvire TENO, Mustapha BAMBA, Colette LAMBERT, Jacqueline RAGOT, Mireille BENATTAR, Abdelaziz LALMI, Bernard NARBONI, Bernard LABORDE, L'Houssain EL MAZOUZI, Loganayagi VASANTE, Soria MAÏCHE, Pascale ANDRIANASOLO, Thierry MANSION, Jennifer BONINO, Franck CAPMARTY.

**Étaient absents et avaient donné pouvoir :**

Mourad AZZI à Bakhta MAÏCHE ;  
Hervé MARTIN à Patrick FLOQUET ;  
Albert BLONDEL à Bernard LABORDE ;  
Patricia EGASSE à Marie-Noëlle FLOTTERER ;  
Francine KANCEL à Jacqueline RAGOT ;  
Maha GULFRAZ à L'Houssain EL MAZOUZI ;  
Selva ANNAMALE à Loganayagi VASANTE ;

**Étaient absents :**

Alain BOCCARA, Laurent POULOT, Raouf BAKHA, Barbara EZELIS.

**Patrick FLOQUET**, Maire, ouvre la séance à 21 heures.

**Patrick FLOQUET** procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

**Jennifer BONINO** est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

**OBJET: Opération de mise en accessibilité de l'arrêt de bus « Berteaux » ligne 1537 et déplacement en amont de celui-ci.**

## **1 – EXPOSÉ DES MOTIFS**

En 2014, les obligations de mise en accessibilité des services de transports publics de voyageurs issues de la loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » du 11 février 2005, ont été adaptées de manière à faire bénéficier d'un délai supplémentaire les autorités organisatrices de transport et les gestionnaires de voirie qui n'auraient pas atteint les objectifs fixés à échéance de 2015.

L'arrêt « Berteaux » de la ligne 1537 pose actuellement un réel problème de voisinage compte tenu de sa proximité étroite avec un pavillon et engendre des altercations entre les voyageurs et les riverains.

Pour ces motifs, et avec l'accord d'Île-de-France Mobilités, suite aux deux visites sur site, cet arrêt de bus sera déplacé de 80 mètres en amont de l'arrêt actuel. Ce déplacement va engendrer un coût estimatif de travaux de 25 159,40 € HT.

Île-de-France Mobilités, autorité organisatrice du transport en Île-de-France, subventionne à hauteur de 70% les travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus, sous réserve de la conformité du projet avec son cahier de références techniques.

La commune sollicite donc une subvention auprès d'Île-de-France Mobilités pour un montant de 70% du coût des travaux soit 17 611,58 € HT.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le déplacement de l'arrêt de bus « Berteaux » de la ligne 1537 de 80 mètres en amont de l'arrêt actuel et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès d'Île-de-France Mobilités de 70 % du montant estimatif des travaux.

## **2 - DÉLIBÉRATION**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération du conseil municipal n°2020/04.07/04 en date du 04 juillet 2020 donnant délégation de pouvoirs du conseil municipal à Monsieur le Maire ;

**Vu** l'article 2-II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (dite « loi MOP ») ;

**Considérant** qu'afin d'assurer la réalisation et la bonne exécution des travaux de mise en accessibilité de l'arrêt « Berteaux » ligne 1537, la ville de Montmagny a fait le choix d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux dans leur ensemble ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, monsieur Jean-Luc LEROY,

Accusé de réception en préfecture  
095-219504271-20230914-DL2023-1409-061-DE  
Date de télétransmission : 19/09/2023  
Date de réception préfecture : 19/09/2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le déplacement de l'arrêt de bus « Berteaux » de la ligne 1537 de 80 mètres en amont de l'arrêt actuel.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire une demande de subvention auprès d'Île-de-France Mobilités.
- **DIT** que les dépenses sont inscrites au budget de la commune.
- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Montmagny, le 14 septembre 2023.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Patrick Floquet

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE	
Reçu en sous-préfecture le	19 SEP. 2023
Publié le	19 SEP. 2023
Notifié le	19 SEP. 2023
Montmagny, le	19 SEP. 2023
Le Maire Patrick FLOQUET	



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois, à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Accusé de réception en préfecture  
095-219504271-20230914-DL2023-1409-061-DE  
Date de télétransmission : 19/09/2023  
Date de réception préfecture : 19/09/2023

# Acte classé

DL2023-1409-061

1 En préparation      2 Pour signature      3 Prêt à transmettre      4 En attente retour  
Préfecture      5 AR reçu      6 > Classé <

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-09-19T17-20-38.00 ( MI247592115 )

Identifiant unique de l'acte : 095-219504271-20230914-DL2023-1409-061-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : Opération de mise en accessibilité de l'arrêt de bus  
" Berteaux " ligne 1537 et déplacement en  
amont de celui-ci  
Date de décision : 14/09/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine  
3.5. Autres actes de gestion du domaine public

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DL2023-1409-061.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[DL2023-1409-061 ANNEXE Montmagny - Proposition arret bus- Secteur 2.PNG](#)

Type PJ : 21\_DA - Décision arrêtant le projet

Annuler

Préparé

Date 19/09/23 à 16:52

Par [MAZET CELINE](#)

Demande de signature

Date 19/09/23 à 16:52

Par [MAZET CELINE](#)

Signé

Date 19/09/23 à 17:17

Par [FLOQUET Patrick](#)

Transmis

Date 19/09/23 à 17:20

Par [MAZET CELINE](#)

Accusé de réception

Date 19/09/23 à 17:26

Classé

Date 20/09/23 à 10:31

Par [MAZET CELINE](#)